

Inscription aux Ateliers du mercredi

Cochez l'école :

- Ecoles Antoine-Rémond (6^{ème})
- Ecoles Pompidou et Mourguet (3^{ème})

Pour les enfants non scolarisés dans une école publique lyonnaise

Année scolaire 2020-2021

L'inscription aux Ateliers du Mercredi (AME) est possible pour les enfants scolarisés dans une école privée ou située sur une autre commune.

Ce formulaire (avec justificatifs demandés), une fois complété, doit être **remis/retourné au pôle administratif de l'association Com'expression : par email à secretariat@comexpression.com ou au 67 rue Bellecombe**

Pour vous accompagner dans vos démarches d'inscriptions, vous pouvez contacter le secrétariat de l'association par mail : secretariat@comexpression.com

Ou par téléphone (09 52 91 11 59) consulter le site de l'association pour connaître les horaires d'accueils

Attention cette démarche constitue une préinscription. L'association Com'expression vous confirmera cette inscription après traitement de votre demande par la Ville de LYON. Si le dossier est incomplet, la ville ne pourra donner une suite favorable à votre dossier. Merci de nous renvoyer votre dossier uniquement s'il est complet.

PIECES JUSTIFICATIVES A JOINDRE SELON LES CAS

- **Justificatif de domicile** : joindre une copie du justificatif de domicile de moins de 3 mois (quittance de loyer, bail, facture de fournisseur d'énergie, téléphone fixe, compromis de vente). Si vous êtes hébergé-e chez un tiers (joindre une copie d'un justificatif d'adresse à votre nom, une copie de la pièce d'identité de l'hébergeant ainsi qu'une copie du justificatif de domicile de l'hébergeant daté de moins de 3 mois).
- **Justificatif de l'autorité parentale** : livret de famille ou acte de naissance. En cas de décision judiciaire de modification de l'autorité parentale, joindre la copie du jugement ou de l'ordonnance.
- **Vaccination (DT Polio)** : nom et année du dernier rappel, ou certificat médical de contre-indication à la vaccination à joindre si l'enfant n'est pas vacciné, ou certificat de vaccination si le vaccin a été effectué à l'étranger.

REFERENCES VILLE DE LYON FACULTATIF ⁽¹⁾

N° de famille : _____

N° enfant : _____

(1) Ces numéros vous ont été attribués si vous avez déjà eu un enfant scolarisé dans les écoles de la Ville de Lyon.

1. ENFANT

***information obligatoire**

Nom* : _____

Prénom* : _____

Date de naissance* : _____

Sexe* : _____

Commune de Naissance :

(Noter l'arrondissement s'il y a lieu)

2. RESPONSABLES LEGAUX DE MON ENFANT

*information obligatoire, conforme au livret de famille. Le responsable légal 1 est le parent qui reçoit la facturation.

Situation familiale* (rayer les mentions inutiles):

Mariés – divorcés – Séparés – Pacsés - Vie maritale – Célibataire – Veuf-ve

Composition de la famille*(rayer les mentions inutiles):

Biparentale – Monoparentale

Responsable légal 1

Qualité* : Mère Père Tuteur

Nom* : _____

Prénom* : _____

Téléphone Fixe *⁽²⁾ : _____

Téléphone Port.*⁽²⁾ : _____

Téléphone Prof.*⁽²⁾ : _____

E-mail: _____

Adresse : _____

Code postal: _____

Ville : _____

Numéro d’allocataire CAF : _____

Responsable légal 2

Qualité: Mère Père Tuteur

Nom : _____

Prénom : _____

Téléphone Fixe ⁽³⁾: _____

Téléphone Port. ⁽³⁾: _____

Téléphone Prof. ⁽³⁾: _____

E-mail : _____

Adresse : _____

Code postal : _____

Ville : _____

Numéro d’allocataire CAF : _____

⁽²⁾ Inscrire au moins un numéro de téléphone où l’on peut vous joindre rapidement en cas de besoin. Signalez tout changement de coordonnées téléphoniques en cours d’année.

⁽³⁾ Inscrire au moins un numéro de téléphone.

3. FICHE SANITAIRE DE LIAISON

* information obligatoire

Vaccination obligatoire

La primo vaccination pour le DT Polio (2 injections et un rappel à 11 mois) est obligatoire chez l’enfant. Deux rappels jusqu’à l’âge de 13 ans sont obligatoires pour la poliomyélite.

DT Polio* Oui Non⁽⁴⁾

Année du dernier rappel* : _____

Nom du vaccin* (entourer le vaccin):

REVAXIS, INFANTRIX TETRA, TETRAVAC
ACELLULAIRE, BOOSTRIX TETRA, REPAVAX,
INFANRIS QUINTA, PENTAVAC, INFANRIX HEXA,
HEXYON, PENTACOQ, TETRACOQ, Vaccin étranger ⁽⁵⁾

⁽⁴⁾ Si non, merci de joindre le certificat de contre-indication correspondant.

⁽⁵⁾ Si le vaccin a été effectué à l’étranger et n’est pas répertorié dans la liste, veuillez transmettre le certificat de vaccination correspondant.

Maladies/allergies : Attention, une allergie est un diagnostic médical

- | | | |
|--|------------------------------|------------------------------|
| ▪ Allergies médicamenteuses* ⁽⁶⁾ | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| ▪ Problèmes respiratoires* ⁽⁶⁾ | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| ▪ Allergies alimentaires* ^{(6) (7)} | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |
| ▪ Autres allergies (animaux, pollen,...)* ⁽⁶⁾ | <input type="checkbox"/> Oui | <input type="checkbox"/> Non |

Si oui dans l’un des cas précédents, précisez la cause de l’allergie, **les signes évocateurs** et **la conduite à tenir** : _____

Votre enfant présente **des difficultés de santé particulières*** : Oui Non

Si oui, précisez **lesquelles** : _____

Merci de vous mettre en lien avec l’équipe médico-sociale de votre école ou le responsable de l’activité au plus tôt (au besoin, fournir un certificat médical de contre-indication, une autorisation parentale de prise de médicament et ordonnance).

Votre enfant bénéficie-t-il d'un **PAI** (Projet d'accueil Individualisé)*⁽⁵⁾:
PAI : Contrat signé entre les parents et l'établissement scolaire pour un accueil spécifique

Oui Non

Précisions complémentaires

Votre enfant porte (rayer les mentions inutiles)*:

Des lunettes - un appareil dentaire - un appareil auditif

D'autres appareillages, précisez⁽⁶⁾ : _____

⁽⁶⁾ Dans ce cas, pour un meilleur accueil de votre enfant, merci de prendre contact avec les responsables d'activités.

⁽⁷⁾ En cas d'accueil souhaité au restaurant scolaire, merci de prendre contact avec le médecin scolaire en vue de la mise en place éventuelle d'un panier-repas.

4. CHOIX D'INSCRIPTION

* information obligatoire

Je souhaite préinscrire mon enfant aux Ateliers du Mercredi *:

La Ville de Lyon propose des activités de loisirs les mercredis de 8h30 à 12h00. Les enfants seront accueillis dans un centre de l'école ou à proximité de celle-ci.

La tarification est forfaitaire semestrielle (inscription au semestre par tacite reconduction)

→ Quel est le 1^{er} jour souhaité de fréquentation?

Sans indication de votre part, le 1^{er} jour sera celui de la rentrée et la facturation s'effectuera à compter du 02/09/2020.

(À une date ultérieure) _____ / _____ / _____

Toute inscription pour Les Ateliers du Mercredi représente un engagement semestriel sans possibilité de remboursement en cas d'absence ou d'arrêt en cours de période.

6. AUTORISATION DE SORTIE

* information obligatoire

Autorisation de sortie* :

J'autorise mon enfant à sortir seul, **uniquement à partir du CP**

Je viens et/ou une autre personne majeure, désignée ci-après, viendra chercher mon enfant

Merci de nous indiquer, en dehors des responsables légaux, les personnes autorisées susceptibles de venir chercher votre enfant :

| Nom | Prénom | Téléphone | Lien avec l'enfant ⁽⁸⁾ |
|-----|--------|--------------------------|-----------------------------------|
| | | ____/____/____/____/____ | |
| | | ____/____/____/____/____ | |
| | | ____/____/____/____/____ | |

⁽⁸⁾ Précisez le lien avec l'enfant : Assistante maternelle - Grands-parents - Ami/voisin - Autre membre majeur de la famille - Autre personne

7. AUTORISATIONS PARENTALES

* information obligatoire

J'autorise mon enfant à prendre les transports prévus pour les déplacements entre les différents lieux d'activités.*

Oui Non

J'autorise la Ville de Lyon et les associations partenaires gestionnaires d'accueil de loisirs périscolaires à des prises photographiques et audio-visuelles de mon enfant ainsi qu'à leur utilisation afin de promouvoir leurs activités sans aucune forme de rémunération.*

Oui Non

8. TARIFICATION

Pour mémoire mon quotient est de : _____

Pour bénéficier du tarif adapté à leurs revenus, les familles lyonnaises doivent faire calculer, pour chaque année civile, leur quotient familial municipal soit en ligne sur www.lyon.fr, soit en Mairie d'arrondissement. Sans cette démarche, la tarification maximale sera appliquée.

L'inscription est définitive uniquement lorsqu'elle est confirmée par écrit par le/la directeur-trice de l'accueil de loisirs de Com'expression.

Les responsables légaux de l'enfant ont **accès au présent règlement intérieur sur demande auprès des directeurs-trices des accueils périscolaires ou du secrétariat de l'association**, ou directement sur le site internet de Com'expression (www.comexpression.com). Ils **s'engagent à le respecter**.

Toute inscription effectuée par un parent présume de fait l'accord de l'autre parent, dans le cadre d'un exercice conjoint de l'autorité parentale.

► **L'association Com'expression procède à la facturation et à l'encaissement de ce service.**

Toute fréquentation de cette activité entraîne un paiement forfaitaire annuel pour la période du premier mercredi suivant l'inscription à l'activité au dernier jour de fonctionnement. La facturation se fait à l'année, quelle que soit la fréquentation réelle de l'enfant.

Une facture est adressée au responsable légal de l'enfant. Chaque famille a la possibilité de désinscrire ses enfants pour le 2ème semestre : un avoir sera alors effectué et pourra être utilisé par la famille pour payer une autre facture de l'association Com'expression relative aux accueils périscolaires visés par le présent règlement. Une demande par courrier ou par mail (secretariat@comexpression.com) devra être adressée à Com'expression **avant le vendredi 5 février 2021. Cette désinscription prendra effet à la date du mercredi 24 février 2021.** En cas de fin de scolarisation de l'enfant (passage au collège ou déménagement), l'avoir non utilisé pourra faire l'objet d'un remboursement en fin d'année scolaire : la famille devra en effectuer la demande auprès du secrétariat de l'association. Une **inscription en cours d'année** est possible, un paiement sera alors exigé au prorata temporis des jours d'accueil restant jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Le remboursement en cours d'année, au prorata temporis, n'est possible que dans trois cas :

- Changement d'école en cours d'année en raison d'un **déménagement** (sur justificatif).
Cas du changement d'école intra-Lyon en raison d'un déménagement, si changement de gestionnaire d'accueils périscolaires : la famille demande le remboursement au gestionnaire (Ville ou association) et au prorata temporis (pour Après la classe et Ateliers du mercredi) de la période d'inscription au 1er accueil périscolaire ; la famille s'inscrit alors au 2ème accueil périscolaire et le gestionnaire (Ville ou association) facturera la famille à partir de la date de réinscription.
- **Maladie** faisant obstacle à la fréquentation des activités pendant **au moins trois semaines consécutives** (nécessité d'un certificat médical mentionnant l'incapacité temporaire de scolarité et/ou de participation aux activités périscolaires) ;
- **Exclusion définitive** (voir article « *les manquements au règlement* »).

Les modes de paiement

► **Virement bancaire**

Il s'agit du mode de paiement privilégié. Il est impératif que la famille mentionne dans le libellé le **N° de facture et NOM de famille de l'enfant**, afin de permettre au pôle administratif de l'association d'identifier l'origine du versement. Les coordonnées bancaires de Com'expression sont indiquées sur la facture.

► **Par CB et en ligne sur le « portail famille » de Com'expression**

Pour les **familles adhérentes de l'association**, et tout particulièrement celles dont les enfants sont inscrits au centre de loisirs du mercredi après-midi et/ou des vacances scolaires, les factures des accueils périscolaires visées par le présent règlement peuvent être réglées par carte bancaire via le « *portail famille* » de l'association.

► **Chèque bancaire**

Les familles peuvent déposer leur-s chèque-s en joignant obligatoirement le **coupon situé en bas de la facture, le tout sous enveloppe fermée et adressé à Com'expression**.

Les chèques sont encaissés **à partir du 10 de chaque mois**. Les familles ont la possibilité de payer en 3 chèques : dans ce cas, la famille devra noter au dos de chaque chèque le mois souhaité de l'encaissement).

► **En espèces**

Pour les **familles qui ne disposent pas d'autre moyen de paiement**, il est possible de payer le montant de la facture en espèces. Dans ce cas, les familles pourront venir à l'accueil famille hebdomadaire ou bien contacter le secrétariat pour prendre un RDV avec le pôle administratif de l'association : secretariat@comexpression.com Pour ce type de règlement, les familles devront **préparer l'appoint**.

9. MODALITES ADMINISTRATIVES/VALIDATION

*** information obligatoire**

Je m'engage à réactualiser les informations de ce dossier par écrit (changement de coordonnées, informations médicales, autorisation de sortie) en ligne sur www.lyon.fr via le formulaire « Dossier Administratif Commun » (rubrique Mes démarches).

J'accepte le règlement intérieur des temps périscolaires disponible auprès du directeur d'école, du directeur d'accueil de loisirs ou sur www.lyon.fr.

J'atteste exercer l'autorité parentale de l'enfant pour lequel je réalise la présente demande, que les déclarations ci-dessus sont conformes à la réalité, et que je suis informé(e) qu'est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts.

(Article 441-7 du code pénal)

Fait à :

Le ___/_____/_____. Signature-s du ou des responsable-s légal-aux